



**MAIRIE DE TOUCY** Place de l'Hôtel de Ville BP 36 89130 TOUCY

☎ 03 86 44 28 44 ✉ [mairie.toucy@ville-toucy.fr](mailto:mairie.toucy@ville-toucy.fr)



## **DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR UN MINEUR**

Prendre rendez-vous en ligne sur [www.ville-toucy.fr](http://www.ville-toucy.fr)

Ou par téléphone au 03 86 44 28 42 mardi et vendredi matin de 10h à 12h

**Durée de Validité : 10 ans**

Lors de la demande, **le mineur doit être présent** accompagné du représentant légal, la prise d'empreintes digitales est obligatoire à partir de 12 ans.

### **Pièces à fournir :**

**1 photographie d'identité en couleur, de moins de 6 mois, aux normes ISO/IEC 19794-5 : 2005**

Visage de face, avec expression neutre, bouche fermée ; visage dégagé sans mèche devant les yeux et parfaitement ressemblante. **PHOTO NON SCANNEE**, prise tête nue sur fond clair, neutre, uni, format du visage entre 32 et 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure). En ce qui concerne les lunettes, seuls les verres clairs, sans reflet, sont admis. Les montures doivent laisser apparaître les yeux.

**Ancienne carte d'identité pour un renouvellement, ou déclaration de perte, ou déclaration de vol**

**Si perte ou vol de l'ancienne carte d'identité** ☞ **Timbre Fiscal de 25 €** (au bureau de tabac ou timbre électronique sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)

**Une pièce d'identité du représentant légal** (de préférence de deux parents)

**Un justificatif de domicile de moins de six mois (original)**, de l'un des parents (facture d'électricité, de téléphone, facture d'eau, avis d'imposition ou de non imposition, taxe d'habitation, etc.)

**En cas de résidence alternée** (convention conclue entre les parents ou décision du juge), 2 **justificatifs de domicile** (un pour **chaque** parent) et carte nationale d'identité des deux parents

**Jugement de divorce** ou de **séparation de corps** des parents, qui désigne le ou les parents exerçant l'autorité parentale ou l'ordonnance du tribunal de l'instance en cours.

**La preuve de la nationalité Française (le cas échéant)**

**Copie intégrale de l'acte de naissance (de préférence de moins de 3 mois)**

- **Si vous n'êtes pas né(e) à TOUCY**, à demander à la mairie de votre lieu de naissance en *indiquant votre filiation*. Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour la réponse.

- **Si vous êtes né(e) à l'étranger**, à la Sous-Direction de l'Etat Civil du Ministère des Affaires Etrangères 44941 NANTES CEDEX 09 ou par internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/français/etatcivil/demande/html>.

- **Si vous êtes né(e) Outre-Mer**, la copie intégrale doit être demandée à la mairie du lieu de naissance ou au Ministère de l'Outre-Mer-service centre de l'état civil - 27 rue Oudinot - 75700 PARIS – prévoir de même un exemplaire pour le C.N.F.Y

**Vous avez la possibilité de faire une pré-demande sur le site  
« [Service-public.fr](http://www.service-public.fr) ».**

**Ce service vous permet de remplir votre formulaire de demande de carte d'identité.**

**Pensez à imprimer le document pour nous permettre d'instruire plus rapidement votre dossier.**

